

Année scolaire 2025-2026

Guide d'achat de l'uniforme

Image de marque du leader entreprenant



L'élève qui chemine au Collège Citoyen a le privilège d'être le porte-étendard de nos valeurs et de notre mission éducative. Porter le nom et les couleurs du Collège Citoyen, c'est fièrement afficher son appartenance à notre communauté d'exception et, par ses gestes et ses paroles, contribuer au rayonnement de l'image de marque de l'école et à sa notoriété. En faisant le choix du Collège Citoyen, l'élève accepte d'en être l'ambassadeur. Voilà pourquoi il est si important de respecter le code vestimentaire.





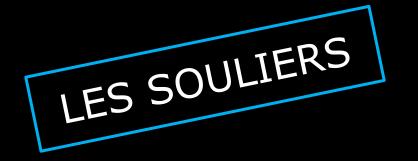
LE CODE VESTIMENTAIRE

Tous les vêtements et souliers de la collection du Collège Citoyen sont produits en version unisexe, à l'exception de la jupe et de la robe.

L'élève porte fièrement son uniforme partout sur le campus, à l'arrivée comme au départ, à l'intérieur comme à l'extérieur, tant en classe que dans le cadre de toutes sorties et activités.

Pour cette raison, aucun autre vêtement ne peut remplacer l'uniforme ou se substituer à la marque, sauf un manteau.

L'élève porte des vêtements et souliers en bon état, adaptés et ajustés à sa taille durant toute sa scolarité, sans exception.



Cliquez sur le lien pour consulter le catalogue des souliers

- ► Modèles <u>FILLES</u>
- ► Modèles <u>GARÇONS</u>

Les souliers de la collection sont obligatoires durant toute l'année scolaire. La variété des styles et grandeurs assure plusieurs options à l'élève. <u>Un avis officiel émis par Unimage</u> est nécessaire pour que la direction autorise une dérogation. En tel cas, seul un soulier de ville en cuir noir peut être porté.

L'élève se déplace avec les souliers ou bottes de son choix entre la maison et le Collège, sur le campus extérieur et en sorties scolaires.

Les chaussures de sport sont obligatoires en gymnase. Elles sont munies de semelles antidérapantes et non marquantes.



CHAUSSURES DE SPORT

Les chaussures de sport doivent être conçues pour la pratique sécuritaire de diverses activités sportives en gymnase. Les modèles de type multisport sont à privilégier: la semelle est adaptée aux cours d'éducation physique, le tissu est respirable et des renforts soutiennent la cheville. Les chaussures à velcro ou sans lacets, fabriquées en toile de coton, munies de semelles plates ou à hauteur compensée, sont interdites.





Fier partenaire depuis 2014











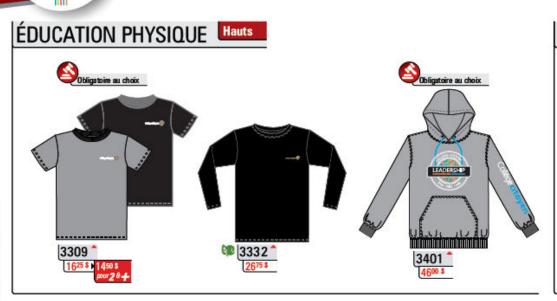




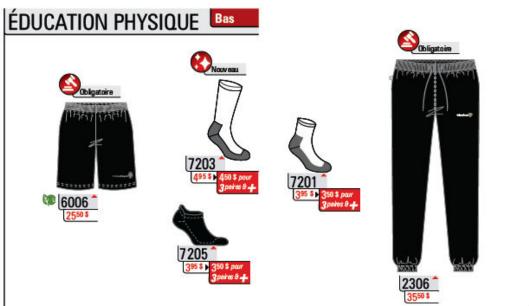


















RÈGLES PARTICULIÈRES SUR LE PORT DE L'UNIFORME POUR LA FILLE

▶ JUPE ET ROBE

- L'altération du bas de la jupe/robe est interdite;
- La culotte cousue à la jupe ne peut pas être retirée;
- La jupe/robe se porte au plus à 10 cm en haut du genou;
- La jupe/robe se porte avec les bas longs (#1404);
- Le cuissard (#6040) se porte sous la robe;
- Le collant noir opaque est <u>obligatoire</u> de novembre à avril;
- Le bermuda peut être porté de mai à octobre.

HAUT OFFICIEL

La chemise/blouse* et la cravate composent l'uniforme officiel. La chemise/blouse est boutonnée jusqu'au col. L'élève peut porter le haut officiel avec la jupe, le bermuda ou le pantalon de son choix.

*La chemise a une coupe droite et est disponible en deux longueurs de manches. La blouse est cintrée à la taille et est disponible à manches courtes seulement.

RÈGLES PARTICULIÈRES SUR LE PORT DE L'UNIFORME

POUR LE GARÇON

PANTALON ET BERMUDA

- o Le pantalon et le bermuda se portent à la taille;
- Le bas du pantalon casse sur la chaussure;
- o L'altération cintrée du pantalon ou du bermuda est interdite;
- o La ceinture noire est obligatoire lorsque portée à vue;
- o Le bermuda est porté de mai à octobre.

► HAUT OFFICIEL

La chemise et la cravate composent l'uniforme officiel. La chemise est boutonnée jusqu'au col. L'élève peut porter le haut officiel avec le pantalon ou le bermuda, à son choix.





ÉDUCATION PHYSIQUE

L'uniforme d'éducation physique est composé de trois vêtements: le pantalon/short, le t-shirt et le chandail kangourou, et de chaussures de sport conformes. L'élève ne peut pas porter d'autres vêtements.

LA SUPERPOSITION DE VÊTEMENTS

L'élève peut porter un t-shirt sous le polo ou la chemise/blouse, mais il ne doit pas être apparent. Le cardigan zippé (#5014), la veste ouatée zippée (#3510) ou le cardigan cintré (#5008) se porte pardessus la chemise/ blouse ou le polo. La veste rugby avec encolure contrastante blanche (#7703) et le pull en tricot (#5414) peuvent se porter seuls ou par-dessus la chemise/blouse ou le polo.

LES BAS

Les bas portés avec le pantalon sont de couleur sobre. Les bas longs noirs ou blancs (#1404) sont portés avec la jupe. Les bas noirs courts (#1401) sont portés avec le bermuda. Pour des questions d'hygiène et de sécurité, il est <u>interdit</u> d'être pieds nus dans ses chaussures.

DÉROGATION

Toute demande de dérogation relative à l'uniforme scolaire doit être adressée à la direction de niveau. D'autres règles peuvent s'appliquer.









Dans le cadre de sa mission éducative à visée entrepreneuriale, le Collège Citoyen soutient les activités de la coopérative étudiante *LaClique* dont le mandat vise à donner une deuxième vie aux différents vêtements qui composent l'uniforme scolaire. Nos élèves entrepreneurs vous invitent à explorer un inventaire sans cesse renouvelé sur la boutique en ligne en cliquant sur le lien

Boutique LaClique



BESOIN D'INFOS ?

Toute l'information est publiée sur le site web du Collège Citoyen **C**I





450 661-6444 info@vetementsunimage.com Site web UNIMAGE